



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA REGION CORSE

Spécial n°51 du 14 juin 2016

SOMMAIRE

16-1174	portant délégation de signature à M. Didier DUPORT, délégué territorial adjoint de la politique de la ville
16-1175	portant nomination du délégué territorial adjoint de l'agence du service civique en Corse



PREFET DE CORSE

Direction des moyens et des mutualisations
Bureau de la coordination interministérielle
DMM/BCI/MJR

Arrêté n° 16-1174 en date du 14 juin 2016
portant délégation de signature à M. Didier DUPORT, délégué territorial adjoint de la politique de la ville

**Le Préfet de Corse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le code de l'action sociale et notamment son article R121-21 ;
- VU la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;
- VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- VU le décret n°2014-394 du 31 mars 2014 relatif à la création du Commissariat général à l'égalité des territoires ;
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;
- VU le décret du 30 mai 2014 portant nomination de Mme BONNET-GALZY commissaire générale à l'égalité des territoires ;
- VU le décret du 23 décembre 2015 portant nomination de M. Sébastien JALLET commissaire général délégué à l'égalité des territoires, directeur de la ville et de la cohésion urbaine ;
- VU le décret du Président de la République en date du 21 avril 2016, nommant M. Bernard SCHMELTZ, préfet de Corse, préfet de Corse du Sud ;
- VU l'arrêté du 5 novembre 2014 portant nomination de M. Didier DUPORT dans l'emploi de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

ARRETE

Article 1er : M. Didier DUPORT, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse est nommé délégué territorial adjoint de la politique de la ville.

Article 2 : M. Didier DUPORT reçoit délégation à l'effet de signer au nom du délégué les actes relevant des programmes d'intervention du CGET financés par les crédits qu'il délègue au niveau régional et notamment les décisions et conventions de subvention dans la limite de 90 000 € par acte, les avenants, les notifications de rejet de demande de subvention et les documents d'exécution financière des crédits. Il prend soin de veiller à la cohérence des décisions prises avec les objectifs de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier DUPORT, délégation de signature est donnée à M. Philippe FOURY, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse.

Article 4 : Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse, le directeur régional des finances publiques de Corse, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Corse.

Ajaccio, le

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Schmeltz', written in a cursive style.

Bernard SCHMELTZ



PREFET DE CORSE

Direction des moyens et des mutualisations
Bureau de la coordination interministérielle
DMM/BCI/MJR

Arrêté n° *16-1175* en date du *14 Juin 2016*
portant nomination du délégué territorial adjoint de l'agence du service civique en Corse

**Le Préfet de Corse,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
- VU le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Bernard SCHMELTZ, préfet de Corse, préfet de Corse du Sud ;
- VU l'arrêté du 5 novembre 2014 portant nomination de M. Didier DUPORT dans l'emploi de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse;
- VU l'instruction n° ASC 2010-01 du 24 juin 2010 relative à la mise en œuvre des dispositions relatives au service civique ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;*

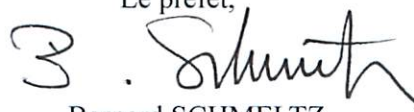
ARRETE

Article 1er : M. Didier DUPORT, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse est nommé délégué territorial adjoint de l'agence du service civique pour la région Corse.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à M. Didier DUPORT à l'effet de signer, au nom du préfet, délégué territorial de l'agence du service civique, tout acte ou écrit relevant des dispositions relatives au service civique.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier DUPORT, la délégation de signature sera exercée par M. Philippe FOURY, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Le préfet,

Bernard SCHMELTZ